

COMPTE – RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2013

Le Maire revient en préambule sur le retard dans le ramassage des déchets verts et trouve inadmissible que les élus n'aient pas été tenus informés du problème par l'agglomération.

Il fait ensuite le point sur les travaux du giratoire en précisant qu'une expertise du Conseil Général est en cours concernant la glissance de la couche de résine

COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi donne au préfet le pouvoir de fixer la représentation de chaque commune (il est prévu un délégué pour Marpent au lieu de deux précédemment)

La proposition du Préfet s'impose sauf si les communes trouvent à la majorité qualifiée un accord pour un autre mode de représentation.

L'accord local, qui propose deux délégués pour Marpent, est entériné par le conseil.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Il existe actuellement dix syndicats d'électrification sur l'arrondissement. Dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale, sur proposition du Préfet, et après avis favorable de la CDCI, le conseil donne son accord pour la fusion des dix syndicats en un seul.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOIRIE

Les élus votent le programme d'investissement 2013 proposé par l'agglomération.

MODIFICATION D'ORDRE BUDGETAIRE

Dans le cadre de la réalisation du quartier de la Fraternité, M. Lavielle explique que l'Etat a recouvert au profit de la commune trop de taxes locales d'urbanisme et nous demande donc de rembourser le surplus de ces taxes qui se monte à 32 5 17 euros

Le conseil donne son accord

LOTISSEMENT LE PRE FLEURI

Le conseil, après consultation de trois prestataires, mandate le cabinet de géomètres APGE pour assurer la dernière phase (bornage des parcelles)

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REGISSEUR

M Stéphane DRIGUET est nommé régisseur pour l'achat de timbres, en remplacement de M.DZIELICKI.

Mme HORNAIN reste suppléante.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES

M LAVIELLE, représentant la commune à cette commission, présente les conclusions de cette commission.

Ces conclusions sont rejetées par le conseil qui conteste le fait que l'agglomération, dans le cas du transfert de la gare numérique, ne répercute que 50 % des charges transférées à la commune de Jeumont

DIVERS

Le conseil donne un avis favorable :

- pour l'adhésion de la ville de Dunkerque au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- pour le projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Jeumont
- pour solliciter une subvention auprès de l'agglomération pour la nouvelle chaudière de la salle des fêtes
- pour reconduire les tarifs des Marpinioux de septembre à juin

RAPPORTS MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

- Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport d'activités du chenil intercommunal